

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La Société SHOES10, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège se trouve au 3 rue Brulard 10000 TROYES, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 498480029 (ci-après la « société organisatrice » et représentée par M. GIOFFRED Sébastien, en sa qualité de Président,

- Organise du 24/10/2022 au 19/12/2022 (inclus), un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23 » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu est un concours de pronostics des matchs de football de la Coupe du monde 2022 qui se déroule du 20 novembre au 18 décembre 2022.

L'inscription au Jeu se fait obligatoirement à l'adresse suivante : <https://www.usine23.com/mondial-2022> (Article 3.1).

Les pronostics sont ensuite gérés par le site et l'application mobile gratuite MonPetitProno (Article 3.2). Cette application permet de saisir les scores des 64 matchs de la Coupe du monde 2022 et de suivre son évolution dans un classement au fur et à mesure que les matchs sont joués.

Les participants les mieux classés remporteront un cadeau (Article 5).

MonPetitProno est une application détenue par la société FANTALEAGUE, une société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483361051.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants : France Métropolitaine / France d'Outre-Mer.

Les personnels de la société organisatrice et leurs familles sont autorisés à participer au Jeu n'ayant pris part à la conception de l'application MonPetitProno.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un concours de pronostics qui se déroule exclusivement sur internet. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du Jeu.

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

3.1 Inscription au jeu-concours sur le site U23 :

Toute personne souhaitant participer aux pronostics doit impérativement remplir le formulaire d'inscription au Jeu sur le site www.usine23.com avant le dimanche 27 novembre 2022 à 23h59 afin que sa participation soit prise en compte à l'issue de la compétition.

Formulaire d'inscription accessible sur cette page : <https://www.usine23.com/mondial-2022>

Les données personnelles suivantes sont demandées afin de pouvoir identifier les gagnants à la fin du Jeu : nom, prénom, adresse email, téléphone et code postal

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la société organisatrice. En participant au jeu-concours, vous consentez que l'adresse email collectée soit conservée à des fins de prospection commerciale, plus particulièrement pour l'envoi de la newsletter de la société organisatrice.

3.2 Utilisation de l'application MonPetitProno :

La Société a choisi d'utiliser l'application gratuite MonPetitProno afin de gérer la totalité des pronostics de la Coupe du monde 2022 et le suivi du classement en temps réel.

MonPetitProno est une application détenue par la société FANTALEAGUE, une société à responsabilité limitée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483361051.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par la société FANTALEAGUE. Elle ne pourra être tenue responsable en cas d'erreur ou de litige.

Création d'un compte MonPetitProno :

Pour pronostiquer les matchs, le participant doit s'inscrire à MonPetitProno via :

- le site <https://monpetitprono.com>
- ou l'application mobile MonPetitProno disponible :
 - sur Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.monpetitprono.monpetitpronoapp&hl=fr&gl=US>
 - sur iOS : <https://apps.apple.com/fr/app/mpg-monpetitprono/id1378863579>

avant la date indiquée dans l'article 3.1.

Une fois le compte créé, le participant doit rejoindre la ligue “U23 – www.usine23.com” en entrant le code : PRA2J4PR.

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

Fonctionnement du jeu :

MonPetitProno est une application gratuite qui permet de pronostiquer le score des 64 matchs de la compétition jusqu'à 1 minute avant le coup d'envoi d'un match. Plus le score prédit est juste, plus le nombre de points remportés est élevé.

Exemple : si vous pariez une défaite 1-2 de la France contre l'Australie (cotes respectives : 12 et 115) et que l'Australie l'emporte 0-1, vous gagnez 115 points. Si la France gagne, vous ne marquez aucun point. Si vous avez en plus le score exact de l'Australie, les points sont alors multipliés par 2, soit 230 points.

À partir des huitièmes de finale, les prolongations sont prises en compte. Si vous pariez sur un match nul et qu'il y a nul à l'issue du temps réglementaire mais victoire à l'issue des prolongations, aucun point ne sera gagné.

Points bonus :

Le participant peut remporter des points supplémentaires qui seront attribués à la fin de la compétition si il a correctement pronostiqué l'équipe gagnante et le meilleur buteur avant le 20 novembre, date à laquelle commence la Coupe du monde.

Exemple : si vous choisissez la France en tant qu'équipe favorite et que la France remporte la Coupe du monde 2022, vous remporterez 60 points. Si vous choisissez Benzema en tant que meilleur buteur de la compétition et que cela s'avère exact, vous gagnerez 110 points supplémentaires, soit un total de 170 points bonus qui peuvent faire changer le classement final.

Un autre bonus, le “Bonus Coca-Cola”, peut être utilisé sur un seul match au cours de la compétition. Il permet de multiplier par 2 les points gagnés sur le match où il a été activé. Le bonus peut être annulé au dernier moment avant le coup d'envoi du match en question.

ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 70 participants ayant cumulé le plus de points dans la ligue MonPetitProno intitulée “U23 – www.usine23.com”, remporteront une dotation selon leur place au classement final (Article 5) après la date de fin du Jeu mentionné dans l'article 1. En cas d'égalité de points au classement final, les gagnants seront automatiquement départagés sur MonPetitProno selon le nombre de scores exacts, puis de bons pronostics, puis au tirage au sort.

Chaque gagnant devra contacter la Société par mail en remplissant le formulaire de contact présent à

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

cette adresse (<https://www.usine23.com/contactez-nous>) dans un délai de 15 jours après la fin du Jeu afin que la Société puisse obtenir son adresse e-mail ou son adresse postale pour lui communiquer ou lui envoyer son gain. Tout gain non réclamé après ce délai sera définitivement perdu.

Les lots seront uniquement attribués aux gagnants ayant correctement complété le formulaire d'inscription sur le site U23 avant le 27 novembre à 23h59.

ARTICLE 5 - DOTATION

Le Jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) au(x) participant(s) valide(s) et déclaré(s) gagnant(s) arrivant dans les 70 premières places du classement de pronostics de la ligue “U23 – www.usine23.com”. Chaque gagnant remporte un seul lot. La Société se réserve le droit de remplacer un lot, à tout moment et sans préavis, par un lot d'une valeur équivalente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Liste des lots :

1er du classement final : 1 bon d'achat d'une valeur unitaire de 500 € TTC valable sur le site www.usine23.com (hors soldes et promotions) ;

2ème du classement final : 1 bon d'achat d'une valeur unitaire de 300 € TTC valable sur le site www.usine23.com (hors soldes et promotions) ;

3ème du classement final : 1 bon d'achat d'une valeur unitaire de 150 € TTC valable sur le site www.usine23.com (hors soldes et promotions) ;

4ème : 1 parka de banc (M) Joma d'une valeur de 120 € TTC (Alaska Bench Jacket - Réf : 100658.100);

5ème : 1 veste (M) Le Coq Sportif d'une valeur de 110 € TTC (veste Softshell - Réf : 2121494);

6ème : 1 parka de banc (S) Le Coq Sportif d'une valeur de 99 € TTC (Réf : 1720440) ;

7ème : 1 veste polaire (M) Le Coq Sportif d'une valeur de 79 € TTC (polo Training - Réf : 2210661) ;

8ème : 1 sweat (M) Le Coq Sportif d'une valeur de 70 € TTC (hoody Présentation - Réf : 2220057) ;

9ème : 1 ballon de handball (T3) Hummel d'une valeur de 60 € TTC (ballon Concept HB - Réf : 212550) ;

10ème : 1 veste de survêtement (L) Kappa d'une valeur de 58 € TTC (veste Dacciozi - Réf : 381274W) ;

11ème : 1 polo (M) Le Coq sportif d'une valeur de 55,50 € TTC (polo Présentation - Réf : 2220051) ;

Du 12ème au 13ème : 1 survêtement (haut + bas) (L) Kappa d'une valeur de 50 € TTC (survêtement Salcito - Réf : 304IP10) ;

14ème : 1 sweat pour femme (M) Kappa d'une valeur de 50 € TTC (Réf : 38127DW) ;

15ème : 1 sweat (L) Kappa d'une valeur de 50 € TTC (sweat Daccio - Réf : 381265W) ;

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

- 16ème : 1 sweat (L) Kappa d'une valeur de 48 € TTC (sweat Bali - Réf : 32132EW) ;
- 17ème : 1 survêtement (haut + bas) (S) Eldera d'une valeur de 42 € TTC (survêtement BR11 veste noir/vert + pantalon noir - Réf : SU011) ;
- 18ème : 1 veste de survêtement (L) Kappa d'une valeur de 40 € TTC (veste Vacone - Réf : 304IR00) ;
- Du 19ème au 20ème : 1 pantalon de survêtement (40/42) Adidas d'une valeur de 40 € TTC (Réf : BACK2BAS3STS) ;
- 21ème : 1 veste de survêtement (M) Eldera d'une valeur de 37 € TTC (veste Action - Réf : SU012V) ;
- 22ème : 1 pantalon de survêtement (M) Sergio Tacchini d'une valeur de 35 € TTC (Réf : 37693214) ;
- 23ème : 1 polo (L) Kappa d'une valeur de 32 € TTC (polo Dianetti - Réf : 32144LW) ;
- 24ème : 1 polo (L) Kappa d'une valeur de 32 € TTC (polo Dalto - Réf : 32144IW) ;
- 25ème : 1 maillot (L) Kappa d'une valeur de 30 € TTC (maillot Bofi - Réf : 33143GW) ;
- 26ème : 1 polo pour femme (M) Kappa d'une valeur de 30 € TTC (Réf : 32132FW) ;
- 27ème : 1 pantalon de survêtement (L) Eldera d'une valeur de 30 € TTC (pantalon Prestige - Réf : SU007P) ;
- 28ème : 1 maillot (L) Kappa d'une valeur de 28 € TTC (maillot Bugo - Réf : 33143MW) ;
- 29ème : 1 veste de survêtement (L) Lotto d'une valeur de 28 € TTC (Veste Delta Plus - Réf : 211559) ;
- 30ème du classement final : 1 veste de survêtement (L) Lotto d'une valeur de 28 € TTC (Sweat Delta Plus FZ PL - Réf : 211559) ;
- 31ème : 1 coupe-vent (M) Eldera d'une valeur de 27 € TTC (coupe-vent Zephyr - Réf : CV012) ;
- 32ème : 1 veste de survêtement (S) Eldera d'une valeur de 27 € TTC (veste BR11 - Réf : SU011V) ;
- 33ème : 1 ensemble maillot + short (M) Joma d'une valeur de 26 € TTC (Set Academy II - Réf : 101349.601) ;
- 34ème : 1 maillot pour femme (M) Kappa d'une valeur de 25 € TTC (Réf : 331435W) ;
- Du 35ème au 39ème : 1 ballon de football (T5) Uhlsport d'une valeur de 25 € TTC (ballon Resist - Réf : 100172001) ;
- 40ème : 1 veste de survêtement (L) Lotto d'une valeur de 24 € TTC (sweat Delta FZ - Réf : T1953) ;
- 41ème : 1 veste de survêtement (L) Lotto d'une valeur de 24 € TTC (sweat Delta FZ PL - Réf : L56927) ;
- 42ème : 1 veste de survêtement (L) Lotto d'une valeur de 23 € TTC (sweat Delta - Réf : T1935) ;
- 43ème : 1 ballon de football (T5) Uhlsport d'une valeur de 23 € TTC (ballon Elite - Réf : 1001748022000) ;

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

44ème : 1 t-shirt pour femme (L) Kappa d'une valeur de 22 € TTC (Réf : 32155DW) ;

45ème : 1 maillot (M) Eldera d'une valeur de 21 € TTC (t-shirt Action - Réf : TS008) ;

46ème : 1 maillot (L) Eldera d'une valeur de 21 € TTC (maillot Naise - Réf : MAMCNAI) ;

47ème : 1 maillot (L) Eldera d'une valeur de 19 € TTC (maillot Décima - Réf : MAMCDEC) ;

48ème : 1 pantalon de survêtement (L) Lotto d'une valeur de 18 € TTC (pantalon Delta - Réf : L56929) ;

49ème : 1 t-shirt (L) Kappa d'une valeur de 17 € TTC (t-shirt Brizzo - Réf : 32155CW) ;

50ème : 1 lot de 3 paires de chaussettes (43/46) Puma d'une valeur de 15 € TTC (Réf : 8713537645676) ;

51ème : 1 bon d'achat d'une valeur unitaire de 15 € TTC valable sur le site www.usine23.com (hors soldes et promotions) ;

Du 52ème au 53ème : 1 maillot (L) Lotto d'une valeur de 14,50 € TTC (maillot Delta Plus - Réf : L58636) ;

54ème : 1 short d'entraînement (L) Eldera d'une valeur de 13 € TTC (short Atlantik - Réf : SH020) ;

55ème : 1 maillot (L) Lotto d'une valeur de 11,50 € TTC (maillot Delta Jersey) ;

56ème : 1 short d'entraînement (L) Lotto d'une valeur de 11,50 € TTC (short Delta PL - Réf : L56112) ;

57ème : 1 maillot (L) Lotto d'une valeur de 11,50 € TTC (maillot Delta Jersey PL - Réf : L56073) ;

Du 58ème au 59ème : 1 maillot (L) Eldera d'une valeur de 10 € TTC (maillot Champion - Réf : MAMCCHA) ;

Du 60ème au 65ème : 1 ceinture porte-monnaie Running New Balance d'une valeur de 10 € TTC ;

Du 66ème au 70ème du classement final : 1 foulard multifonctions New Balance d'une valeur de 10 € TTC ;

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification d'identité de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler le(s) lot(s) gagné(s) sans contrepartie.

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire d'inscription. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 - UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Vos données personnelles sont traitées par la Société Organisatrice, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation européenne et française applicable en matière de protection des données.

En remplissant le formulaire et en envoyant les documents requis pour assurer votre participation à notre jeu, vous consentez à ce que nous traitions et collections vos données personnelles. Les données personnelles recueillies sont obligatoires. Si vous ne fournissez pas les données requises, vous ne pourrez pas participer au jeu.

Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice aux seules fins de la prise en compte de votre participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez utiliser le formulaire de contact (<https://www.usine23.com/contactez-nous>) en sélectionnant le destinataire approprié. Vous bénéficiez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

La société organisatrice met en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu. La société organisatrice est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Plus d'informations sur notre politique de confidentialité (RGPD) : <https://www.usine23.com/conditions-generales-utilisation>

Les données personnelles collectées (Nom, prénom, téléphone et code postal) seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites. L'adresse email collectée sera, quant à elle, conservée à des fins de prospection commerciale et sera utilisée pour l'envoi de la newsletter de la société organisatrice sous l'identité du site U23.

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en

RÈGLEMENT DU JEU

“Concours de pronostics Coupe du monde 2022 avec U23”



Du lundi 24 octobre 2022 au lundi 19 décembre 2022

aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en remplissant le formulaire de contact (<https://www.usine23.com/contactez-nous>) et en sélectionnant le destinataire approprié.

S'il estime, après avoir contacté la Société que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 13 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice. La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.